

**PROJET DE STRATEGIE INTEGREE EN VUE DE LA PREPARATION DES
PROGRAMMES EUROPEENS 2007-2013 (VERSION IC 10.08.2006) :
VERS UN MODELE REUNIONNAIS DE COMPETITIVITE**

SOMMAIRE

Introduction

Un impératif de cohérence et de continuité pour répondre aux défis permanents de La Réunion.
Des réponses adaptées face aux nouveaux défis issus de la mondialisation et aux nouveaux enjeux environnementaux, humains et technologiques.
Construire le modèle réunionnais de compétitivité comme finalité mobilisatrice et fédératrice de la stratégie intégrée.

1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale

1-1-1. Miser sur des marchés d'avenir et des méthodes innovantes

Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale
Encourager l'innovation pédagogique

1-1-2. Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays

Donner l'envie et les moyens de partir : l'impératif de mobilité
Adapter la politique de mobilité à la cible des jeunes diplômés
Favoriser l'apprentissage des langues étrangères

1-1-3. Appliquer une stratégie d'ensemble

Améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion
Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes
Améliorer les performances du système éducatif et de formation

1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois

1-2-1. Favoriser l'inclusion économique et sociale

Accompagner les parcours des publics peu formés vers la qualification professionnelle et l'emploi
Enrayer l'illettrisme et lutter contre les discriminations
Valoriser l'identité réunionnaise et les savoirs faire patrimoniaux

1-2-2. Enrichir le vivier de compétences nécessaire au développement économique

Accompagner la démographie éducative
Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social
Encourager la réactivité des dispositifs
Renforcer le lien enseignement-recherche-économie

2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien

2-1-1. Développer les secteurs stratégiques

Poursuivre le développement de la recherche afin que La Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien

Encourager le rebond du tourisme

Valoriser les potentialités de la pêche et l'aquaculture

Miser sur l'ingénierie et la formation

Relever le pari des technologies de l'information et de la communication

Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie

Exploiter le gisement des services à la personne

2-1-2. Mettre les infrastructures au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien

Tenir compte de la situation ultrapériphérique : les principes d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme

Port Réunion : du service d'une « économie locale » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture

Les équipements aéroportuaires : confirmer la complémentarité Gillot - Pierrefonds

Saisir les opportunités liées au développement des infrastructures numériques

2-1-3. Ouvrir les entreprises à l'international

Améliorer l'environnement par une coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire

Accompagner les entreprises de manière adaptée et globale

2-2) Consolider les bases du développement économique et social

2-2-1. Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels

Conforter l'activité des entreprises d'import-substitution de l'économie résidentielle

Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale

Consolider le commerce, l'artisanat et le BTP

2-2-2. Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire pour développer un secteur employeur

Développer un secteur employeur

Favoriser l'insertion par l'activité économique

3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement

3-1-1. Structurer et moderniser l'armature urbaine

Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble

Utiliser le levier du tram-train pour conforter le modèle réunionnais de compétitivité

Densifier en structurant la ville

3-1-2. Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement

Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités
Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources
Anticiper sur les risques
Valoriser le patrimoine naturel et environnemental
Réseaux et performance environnementale : construire en fonction des réseaux ou des potentiels et développer l'autonomie fonctionnelle de l'habitat

3-1-3. De nouveaux cadres opérationnels et financiers

Diffuser la logique de projet dans les modes opératoires
Accroître la cohérence et la qualité des outils d'aménagement et de l'action des opérateurs

3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique

3-2-1. Compléter et sécuriser le réseau routier

3-2-2. Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement

Maintenir le potentiel agricole
Reconstituer des pôles industriels d'intérêt stratégique pour La Réunion
Réaliser des implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais
Construire l'espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'île

3-2-3. Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers

Aménager les Hauts ruraux
Protéger et valoriser les espaces forestiers

| |
|--|
| Une gouvernance d'ensemble : décider collectif pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité |
|--|

VERS UN MODELE REUNIONNAIS DE COMPETITIVITE

Introduction

Comment relever les défis nouveaux liés notamment à la mondialisation et à l'accélération des évolutions technologiques quand La Réunion reste confrontée à des défis structurels et permanents ?

La réponse passe évidemment par une plus grande compétitivité en prenant en compte les atouts et contraintes spécifiques de l'île développés dans le diagnostic territorial : il est donc impératif d'adapter les standards de compétitivité attendus des régions d'Europe continentale et d'inventer de nouveaux paramètres de performance dans le cas d'une région ultrapérioritaire en forte croissance démographique.

Alors que le rattrapage reste encore à accomplir dans plusieurs secteurs compte tenu de la croissance démographique (notamment en matière d'équipements publics), les années 2007-2013 vont rendre encore plus aigus les enjeux de développement économique et social de la précédente programmation. Il faut aujourd'hui plus résolument dépasser la seule logique de rattrapage des écarts avec le standard européen pour s'inscrire dans une logique de valorisation des atouts et de performance fondée sur la spécificité d'un modèle économique et social réunionnais au sein de son espace géographique.

C'est donc un modèle réunionnais de compétitivité, intégrant la cohésion économique, sociale et territoriale que la présente stratégie doit aider à mettre en œuvre. Une nouvelle donne stratégique y conduit, qui procède de deux impératifs : un impératif de cohérence et de continuité, un impératif de réponse aux nouveaux défis.

Cette présente programmation doit permettre de poursuivre la transition qui tout en maintenant le volontarisme des politiques publiques menées au titre du rattrapage construit les bases du renouvellement du modèle réunionnais de développement. Celui-ci trouvera son assise dans son rayonnement international basé sur une double appartenance à l'Union Européenne et à l'Océan Indien et rendu possible par l'accroissement de sa performance.

➤ **Un impératif de cohérence et de continuité pour répondre aux défis permanents de La Réunion**

Cet impératif répond aux principaux enjeux structurels mis en évidence dans le diagnostic territorial :

- ✓ Il faut préparer le territoire à l'arrivée de 250 000 nouveaux réunionnais en 25 ans, soit autant qu'en trois siècles jusqu'à la départementalisation, pour un espace habitable et disponible restreint et contraint. Ceci implique des obligations fortes pour le logement, pour les infrastructures éducatives, sanitaires et de transport, pour l'emploi, pour les équipements publics et les réseaux ;
- ✓ Les contraintes géographiques (relief, aléas climatiques, risques géologiques, climat tropical...) qui pèsent sur les réponses aux besoins d'équipements structurants, et accentuent les tensions sur un espace utile réduit ;
- ✓ Un isolement, une insularité qui contraignent l'économie locale à composer avec la faiblesse du marché intérieur, l'éloignement des marchés des pays développés, la dépendance vis-à-vis d'un faible nombre de produits dans un environnement régional

plus « concurrentiel » et peu ou non solvable : tout élément qui caractérise en définitive la situation ultrapériphérique de La Réunion ;

Le territoire de La Réunion a acquis une capacité à répondre à ses enjeux par une démarche constante de mise à niveau. Ceci appelle à poursuivre les priorités stratégiques et l'achèvement des grands chantiers entrepris sur le long terme lors des précédentes programmations.

➤ **Des réponses adaptées face aux nouveaux défis issus de la mondialisation et aux nouveaux enjeux environnementaux**

La nouvelle donne stratégique doit compter également avec des défis nouveaux, une stratégie offensive s'impose : ne pas anticiper ces évolutions c'est exposer La Réunion à des risques plus grands.

- ✓ En effet, aujourd'hui plus qu'hier, La Réunion est confrontée à l'ouverture des marchés. Compte tenu de sa sensibilité aigüe à la conjoncture mondiale et de sa position géographique, l'île prend encore plus conscience de la nécessité d'agir dans un contexte international contraint tout en présentant une cohésion sociale interne réelle mais pouvant être affaiblie.
- ✓ Il faut à la fois consolider et renouveler les secteurs d'activité traditionnels et stimuler l'emploi dans les secteurs économiques émergents.
- ✓ Il s'agit de réussir la densification de l'espace habité. Il faut en effet répondre à la multiplication des pressions sur les espaces naturels et agricoles et permettre une extension urbaine dans le triple objectif de création de logements, d'espaces dédiés à l'activité économique et de protection de l'environnement et de l'agriculture.
- ✓ Il devient encore plus décisif de maîtriser les paramètres exogènes pour permettre la croissance des secteurs économiques d'avenir. Il est désormais nécessaire de chercher à modifier les contextes réglementaires des dispositifs nationaux et européens pour les rendre plus stimulants et favoriser ainsi leurs impacts en termes de création d'emploi et de richesse à La Réunion.
- ✓ Il est devenu impératif d'intégrer les risques géologiques, météorologiques ou liés au changement climatique aux marges déjà faibles de développement urbain. La récente crise sanitaire a également rappelé que la sécurité globale dans ces domaines restait un atout indispensable au développement de l'île.

A cet égard, La Réunion possède un potentiel original dans le contexte géographique de l'Océan Indien qu'il est aujourd'hui nécessaire et possible de valoriser dans une fonction de « laboratoire de l'Océan Indien ». Puisant dans l'expérience de son histoire, l'île doit poursuivre son développement en favorisant les initiatives ayant un caractère pionnier et expérimental.

➤ **Construire le modèle réunionnais de compétitivité comme finalité mobilisatrice et fédératrice de la présente stratégie**

Cette nouvelle donne stratégique conduit à proposer une finalité guidant et irriguant la stratégie pour les programmations européennes : la compétitivité, finalité également cohérente avec les réflexions stratégiques locales, nationales (CRSN) et communautaires (Agenda de Lisbonne). La compétitivité recherchée vise, pour la Réunion grâce à ses qualités et à ses caractéristiques propres, à renforcer une position dans un contexte de concurrence. Il s'agit d'anticiper les tournants ce qui suppose de miser sur des secteurs stratégiques liés à l'ouverture (tourisme, logistique...) et de positionner l'île comme une plateforme de l'Europe dans une zone à forts

enjeux (recherche, formation, médical ...). Mais, il s'agit également de répondre aux défis permanents liés au rattrapage en recherchant l'optimisation des choix.

L'attractivité économique, la cohésion sociale, la qualification de la ressource humaine, le développement des marchés intérieur et extérieur, la qualité environnementale et l'insertion dans l'espace régional constituent les clés principales de cette compétitivité.

La compétitivité humaine se traduit tout d'abord dans la recherche d'une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, cadre de vie,...) afin de renforcer la cohésion sociale, atout du territoire à valoriser.

La compétitivité économique s'inscrira dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

La compétitivité territoriale consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire; gestion des déchets; approvisionnement en énergie, en eau ; accès aux TIC, protection de la biodiversité ; prévention des risques.

Le modèle de compétitivité territoriale poursuivi se fonde sur la complémentarité des dimensions sociétale, environnementale et économique dans une perspective d'accroissement global de la performance. Cette approche favorise l'unité de la Réunion en recherchant une efficacité globale grâce notamment à une rationalisation de l'action publique. Elle a également pour ambition de proposer à l'Europe de faire de La Réunion un pôle d'excellence et de rayonnement.

Le modèle réunionnais de compétitivité alliera donc la stimulation concurrentielle des acteurs économiques et la performance sociale et territoriale fondée notamment sur la poursuite d'une politique de rattrapage volontariste. De ce fait, il s'inscrit dans une double logique d'efficacité publique et de performance globale dans un contexte très différent de celui des régions continentales européennes. Il s'agit bien de construire un modèle original qui se fonde sur le socle de normes sociales, économiques et environnementales existantes en France, qui refuse toute approche dogmatique, qui privilégie une approche offensive respectueuse de l'égalité des chances et qui vise un positionnement de plateforme de l'Europe dans l'Océan Indien.

Tenir face aux contraintes structurelles et tracer les voies du modèle économique et social de la génération suivante, tel est le pari sur l'avenir proposé et décliné pour les trois axes stratégiques proposés :

- 1) Valoriser le potentiel humain
- 2) Développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international
- 3) Organiser le territoire réunionnais sur de nouveaux paramètres de performance.

1) La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

1-1) Favoriser l'innovation et réfléchir l'avenir à l'échelle internationale

1-1-1. Miser sur des marchés d'avenir et des méthodes innovantes

- **Conforter les filières de formation et de recherche existantes et développer celles qui sont porteuses d'attractivité et de performance à l'échelle internationale**

Des écoles d'enseignement supérieur ont récemment été créées et des formations techniques sont également présentes. Mais La Réunion n'a et n'aura pas les moyens de développer des formations de très haut niveau pour tous les secteurs porteurs. Il faudra donc arbitrer, notamment à partir des secteurs d'avenir du développement économique et développer la mobilité pour les autres formations de haut niveau ou pointues.

Les domaines prioritaires seront caractérisés par une synergie : formation et recherche serviront à la fois l'économie locale et à l'économie mondiale d'aujourd'hui et de demain.

Les objectifs intrinsèques à cette hiérarchisation sont :

- Atteindre les seuils de volume d'étudiants permettant de justifier l'octroi de soutiens financiers conséquents pour des formations et des équipements de haut niveau ;
- Développer une attractivité en Europe et dans l'Océan Indien pour rendre solvable la formation et concourir à un esprit de mobilité.

Cette orientation est fondamentale pour la valorisation des potentialités de la Réunion à l'échelle de l'Océan Indien et plus largement pour son inscription dans des réseaux internationaux.

- **Encourager l'innovation pédagogique**

La diversité des réponses à apporter aux besoins des différents publics, l'exigence de réactivité face aux attentes des secteurs économiques dynamiques ainsi que la place grandissante des technologies de l'information et de la communication posent la question de l'innovation dans les processus de formation.

De ce point de vue, les efforts d'ingénierie s'inscrivant dans des démarches cohérentes devront être favorisés afin de contribuer à la rénovation de l'offre de formation et des processus d'apprentissage, au développement de la qualité en formation et au développement des démarches innovantes.

Compte tenu de la faible mobilisation de ces dispositifs sur la période récente, une mise en œuvre réussie de cette orientation passe sans doute par l'adaptation des modes opératoires (projets pilote, appels à projets ...).

1-1-2. Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays

▪ Donner l'envie et les moyens de partir : l'impératif de mobilité

Il n'y a pas d'activité économique identifiable à court terme capable d'absorber la totalité des nouveaux entrants sur le marché du travail réunionnais. Des dispositifs de mobilité et de continuité territoriale existent mais ils procèdent plus aujourd'hui de la nécessité de faire partir des Réunionnais et ne permettent pas toujours la construction de vrais parcours individuels.

Trois axes d'interventions prioritaires pour le long terme peuvent améliorer l'impact de la formation sur l'emploi :

- Le dispositif de formation a une obligation d'excellence pour permettre une valorisation sur le marché international de l'emploi.

- Les Réunionnais doivent intégrer définitivement le principe de la mobilité. Tout comme la culture entrepreneuriale, la culture de l'international se diffuse dès le plus jeune âge.

- La mobilité formation doit être construite à partir d'un projet individuel en structurant l'offre de formation extérieure en lien avec les possibilités d'insertion professionnelle : sur ce plan, il s'agit de passer d'une logique d'initiatives ponctuelles à une démarche dynamique prospective combinant offre de formation et perspectives d'emplois. La mobilité formation doit également permettre des poursuites de cursus dans une logique d'élévation des niveaux de qualification.

Par ailleurs, la diversification de l'offre de mobilité, notamment à l'international, passe également par une mobilisation des réseaux d'accès à l'emploi en recherchant une optimisation des équipes d'accompagnement sur le territoire national et européen.

▪ Adapter la politique de mobilité à la cible des jeunes diplômés

L'élévation générale des niveaux de qualification à la Réunion encouragée par les programmes européens mis en œuvre depuis 15 ans rend aujourd'hui nécessaire l'adaptation des réponses en matière de mobilité. Cette évolution suppose un élargissement de l'offre actuelle de mobilité en matière de type d'emploi, de niveau de formation et de destination géographique.

▪ Favoriser l'apprentissage des langues étrangères

Le préalable indispensable à cette démarche d'ouverture est de former plus et mieux aux langues étrangères européennes et indo-océaniques afin d'encourager notamment les échanges extérieurs notamment au niveau de l'Océan Indien.

1-1-3. Appliquer une stratégie d'ensemble

▪ Améliorer la coordination des politiques d'emploi, de formation et d'insertion

Il y a 180 000 personnes qui travaillent et se forment et pourtant, les partenaires sociaux signalent une inadéquation fréquente entre leurs besoins ciblés et les formations disponibles. Une implication plus forte des entreprises locales est donc souhaitable, notamment celles qui s'internationalisent.

D'une manière générale, les initiatives visant une meilleure articulation entre commanditaires publics, partenaires sociaux et entreprises doivent être encouragées.

- **Développer la culture entrepreneuriale notamment chez les femmes**

La diffusion d'informations économiques et l'enseignement précoce de ce qu'est une entreprise participerait à l'amélioration des performances et des synergies public/privé. De même, le développement de cette culture entrepreneuriale suppose également un soutien à la création et reprise d'entreprises à travers notamment un réseau d'accompagnement structuré et cohérent.

- **Améliorer les performances du système de formation**

Un Plan Régional de Développement des Formations fixe les grandes lignes du soutien régional au dispositif de formation. Son impact nécessite de renforcer la transversalité dans son exécution.

L'organisation de la convergence de l'action des acteurs est prioritaire, en parallèle d'une meilleure planification des grands projets pour permettre une collaboration accrue entre les centres de formation et les collectivités.

1-2) Poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation pour mieux lutter contre l'exclusion et accompagner les secteurs porteurs d'emplois

Permettre à une plus grande majorité des réunionnais de construire un projet de vie en accordant une place centrale à l'éducation, à la formation, à l'insertion professionnelle et à l'inclusion sociale est fondamental pour le territoire. Cette volonté stratégique doit maîtriser deux difficultés : un socle d'illettrisme et d'exclusion très élevé et l'impossibilité mécanique pour l'économie d'absorber la croissance très élevée de la population active.

1-2-1. Favoriser l'inclusion économique et sociale

- **Accompagner les parcours des publics peu formés vers la qualification professionnelle et l'emploi**

Le niveau des participants aux formations professionnelles - avec ou sans emploi - est encore souvent insuffisant pour leur permettre d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes. La mise à niveau de ces publics peu formés pour leur permettre l'accès à ces formations devient une étape incontournable et une attention particulière doit être accordée à l'accès à l'activité des femmes en situation d'exclusion.

L'amélioration des dispositifs d'accompagnement vers la qualification professionnelle et l'emploi, dans un souci de simplification, d'individualisation, de lisibilité et de spécialisation des interventions constitue également une priorité à prendre en compte dans le cadre d'une commande publique mieux formulée en termes de production attendue et de territoire d'intervention.

- **Enrayer l'illettrisme et lutter contre les discriminations**

La maîtrise du phénomène de l'illettrisme et l'amélioration des conditions de resocialisation dans un objectif d'employabilité des personnes concernées passe par plusieurs voies :

- L'amplification des dispositifs de lutte contre l'illettrisme en révisant le cas échéant leurs modalités et pratiques d'intervention.

- La mise en relation des dispositifs - mise en activité, accompagnement socio-professionnel et lutte contre l'illettrisme - doit être encouragée.

- La question des publics migrants doit également être prise en compte afin d'éviter l'apparition de nouveaux clivages.

Plus largement, il convient de favoriser les initiatives concourant aux objectifs de mixité et d'égalité afin de lutter contre toutes les formes de discrimination (âge, sexe, origine, handicap ...)

▪ **Valoriser l'identité réunionnaise et les savoir-faire patrimoniaux**

Le fait réunionnais est remarquable en raison de multiples facteurs liés aux origines du peuplement, aux ruptures historiques et aux mutations économiques. Ce modèle jeune fait l'objet d'une multitude de démarches de valorisation encore trop souvent éclatées.

Des perspectives concrètes à long terme se dégagent de ces démarches :

- L'enseignement et la formation pourront trouver une accroche directe en s'appuyant sur la valorisation du modèle réunionnais, particulièrement dans l'approche des jeunes en difficulté et des personnes peu qualifiées, mais aussi dans l'apprentissage des langues ;

- La valorisation du patrimoine local pourra être à la base d'une forte attractivité touristique.

- Le renforcement de l'identité culturelle régionale doit également être prise en compte en privilégiant des échanges dans le champ de l'éducation, de la culture et du sport.

De façon plus générale, une meilleure prise en compte des ressources patrimoniales et des valeurs constitue un socle indispensable du développement et de l'épanouissement humain.

1-2-2. Enrichir le vivier des compétences nécessaires au développement économique

▪ **Accompagner la démographie éducative**

La préparation de nouvelles générations mieux formées suppose que l'effort d'investissement soit maintenu au niveau des infrastructures éducatives en établissant des liens de cohérence avec les enjeux d'aménagement du territoire et notamment de structuration urbaine. Cet effort est d'autant plus nécessaire que la démographie éducative est encore en croissance.

Cet effort dans les domaines de la formation initiale et professionnelle devra porter à la fois sur des aspects quantitatifs (accroissement des capacités d'accueil) et sur des aspects qualitatifs (démarche HQE, amélioration de l'environnement pédagogique, développement de pôles d'excellence de formation professionnelle et d'apprentissage en lien avec les secteurs stratégiques ...).

De plus, ces investissements doivent permettre de répondre à la fois aux besoins locaux tout en tenant compte des complémentarités à mettre en œuvre avec les pays voisins.

▪ **Anticiper le développement du sanitaire et du médico-social**

Dans un contexte sanitaire marqué par la croissance démographique, le vieillissement de la population, l'émergence de nouvelles maladies et l'évolution des normes et techniques hospitalières, quatre orientations stratégiques se dessinent pour l'avenir :

- le développement qualitatif et quantitatif de l'offre globale de soins avec un dimensionnement des investissements à l'échelle de l'Océan Indien ;
- le développement à la Réunion de l'offre de formation des professions médicales et para-médicales afin d'optimiser les gisements d'emplois potentiels liés à la démographie des professions médicales ;
- les activités de recherche et d'enseignement supérieur avec un potentiel de valorisation important à l'échelle de l'Océan Indien ;
- une action de veille sanitaire renforcée et structurée à l'échelle de la zone.

▪ **Encourager la réactivité des dispositifs**

Cette réactivité doit se décliner à plusieurs échelles :

- Accompagner le développement des secteurs porteurs

Il convient donc de réfléchir à des outils de court terme pour offrir une forte réactivité au monde économique et à des outils de moyen ou long terme pour ancrer la stratégie territoriale alors que les entreprises elles-mêmes ressentent des difficultés à planifier leurs besoins.

La création d'un système d'identification des besoins à moyen et long terme et d'information permettra d'alimenter ces deux axes de travail :

- à court terme, avec l'apparition d'un mode opératoire pour mettre en place des formations courtes et pointues en réponse à des opportunités économiques (grands travaux, développement d'activités économiques d'envergure ...)
- à moyen terme, en identifiant les secteurs qui vont embaucher dans les 10 ans qui viennent en France continentale, compte tenu des départs à la retraite des « baby-boomers » ;
- à long terme, en évaluant plus globalement quels vont être les secteurs employeurs à l'échelle internationale.

- Consolider et adapter l'offre des dispositifs permanents de formation professionnelle et d'apprentissage

Au-delà de l'identification des besoins, l'accent devra porter sur une adaptation constante quantitative et qualitative de l'offre de formation qualifiante proposée dans le cadre des dispositifs permanents (Formation Professionnelle des Adultes, Apprentissage, SMA ...) notamment afin d'adapter les compétences aux évolutions technologiques.

- Favoriser l'adaptation des travailleurs

Au-delà de l'amélioration des compétences par la formation continue des salariés, il s'agira aussi de favoriser l'amélioration des conditions de travail et de reconnaître par la validation des acquis de l'expérience les compétences professionnelles acquises.

▪ **Renforcer le lien Enseignement-Recherche-Economie**

Afin de rapprocher les thèmes abordés par les chercheurs de l'Université et les besoins des entreprises, la construction d'un projet global répondant à des critères d'intérêts réunionnais par l'Université, en partenariat avec les acteurs locaux, contribuerait fortement à la réduction de cet écart.

Une des clés de résolution de cette problématique sera l'accroissement des relations entre entreprises et organismes de formation qui pourra s'exprimer notamment par la poursuite d'une stratégie de constitution de pôles sectoriels de formation professionnelle.

2) La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

2-1) Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien

2-1-1. Développer les secteurs stratégiques

L'importance de secteurs-clés comme « moteurs » du développement futur de La Réunion a déjà été mise en évidence à l'occasion des précédentes programmations. Celles-ci plaçaient déjà la « nouvelle frontière » du développement de La Réunion sur l'ouverture aux marchés de l'océan indien, sur les productions à forte valeur ajoutée et sur l'immatériel.

L'enjeu à long terme exigera une véritable action collective, fondée sur des choix prioritaires pour l'économie réunionnaise:

- par la mise en réseau : elle devra d'abord porter sur la généralisation des partenariats filières/organismes de formation/ centres de recherche, qui constitue le principe des pôles de compétitivité. Mais la mise en réseau s'entend aussi au niveau des actions collectives des entreprises, insuffisamment développées aujourd'hui et indispensables à terme à l'efficacité d'un tissu économique qui restera constitué de petites unités dans tous les secteurs ;
- par des financements spécifiques : il faudra créer ou redynamiser les outils de capital-risque, fonctionnant sur des critères économiques et non plus seulement financiers, mobilisant les capacités d'investissement et l'épargne locales par des incitations appropriées.
- par la constitution de pôles de recherche-développement valorisant au niveau de la zone océan Indien et des économies tropicales les savoir-faire que La Réunion a développé pour assurer un « standard » européen dans un contexte naturel difficile ;

Ce développement des secteurs d'avenir privilégiera les démarches intégrées à l'instar de Qualitropic, pôle de compétitivité agro-nutrition en milieu tropical qui regroupe plusieurs secteurs économiques significatifs de La Réunion : activités agroalimentaires (filières végétales, élevage et alimentation du bétail...) ou filières à potentiel identifié (pêche, plantes médicinales, valorisation de la biomasse...). Différent des pôles de compétitivité « métropolitains » plus sectoriels, il apporte surtout un principe d'intégration de fonctions applicable à l'ensemble des secteurs d'avenir. L'assise de compétitivité des projets se situe à la dimension de l'océan Indien, et dans le potentiel de partenariat avec ces pays.

Compte tenu de la réactivité à avoir en cours de programme en matière d'anticipation de nouveaux gisements d'activités, la liste des secteurs d'avenir mentionnés dans la stratégie ne saurait être limitative.

- **Poursuivre le développement de la recherche afin que La Réunion en soit le chef de file dans l'Océan Indien**

Le développement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée permet de favoriser une culture de l'innovation dans une approche multifonctionnelle : acquisition de nouvelles connaissances, mise en application des découvertes et effet d'entraînement sur le plan économique.

L'objectif d'un positionnement de La Réunion comme chef de file dans l'Océan Indien passe par trois voies principales :

- Mettre la recherche appliquée au service de la performance économique locale en particulier au niveau de la recherche et du développement en matière d'énergies nouvelles et renouvelables tout en déployant les efforts en recherche fondamentale (santé, biodiversité, climat...), source de rayonnement international de La Réunion ;
- Favoriser les synergies entre filières et entre entreprises pour dynamiser les pôles production – formation – recherche à l'instar du pôle Qualitropic ;
- Implanter des outils performants pouvant constituer des atouts majeurs au niveau de l'intégration régionale (par exemple le cyclotron, l'observatoire de l'atmosphère, la station de réception d'images satellites ...) et développer les produits associés.

Plus généralement, l'amélioration des performances des systèmes d'éducation, de formation et de recherche requiert de la transversalité et une convergence de l'action des acteurs.

▪ **Encourager le rebond du tourisme**

Son développement futur vers un objectif d'un million de touristes et de 20 000 emplois en 2020 de suppose de réduire ses vulnérabilités dans un contexte sécurisé :

- En premier lieu mobiliser les moyens de relancer la dynamique de développement interrompue au début de 2005 par l'épidémie de chikungunya, dynamique qui s'accompagne d'une nouvelle réflexion stratégique. La veille sur l'image et la promotion de La Réunion, le suivi et le soutien des entreprises en difficulté, l'accompagnement des mutations de structures hôtelières doivent faire l'objet d'un effort particulier.
- Supprimer le goulet d'étranglement de la desserte aérienne, par la diversification des provenances touristiques européennes par rapport à la dominante actuelle France Métropolitaine, comme la possibilité de liaisons de dimension régionale et du nautisme de grande plaisance.
- Répondre au besoin de création de chambres avec des solutions foncières efficaces prenant en compte le maintien dans le parc hôtelier des structures existantes.
- Adapter l'économie touristique aux enjeux du développement durable : soutenir la transition vers un tourisme qualitatif en cohérence avec les enjeux environnementaux et patrimoniaux de La Réunion et avec l'évolution de la consommation touristique internationale, entre autres l'écotourisme.
- Développer des produits touristiques complémentaires et différenciés exploitant les potentialités des différents territoires.

▪ **Valoriser les potentialités de la pêche et de l'aquaculture**

Les facteurs de succès d'une stratégie de développement reposent :

- sur l'organisation de la profession à travers sa structuration et sa professionnalisation ; sur cette base, doit être développée une activité export vers l'Europe, fondée sur un principe de production de qualité labellisée, impliquant une action concertée sur les marchés locaux et à l'export et une haute valeur ajoutée de

la filière de conditionnement et de transformation du produit. Cette organisation passe par un accompagnement des filières économiques de production et de commercialisation (pêches maritimes et aquaculture) et par le maintien des soutiens apportés par le Poseidom Pêche.

- sur l'augmentation et la modernisation de la flotte réunionnaise aux ressources disponibles et accessibles dans le cadre d'un développement durable de l'Océan Indien avec un accès aux quotas négociés par l'Union européenne au niveau des pays de la zone. Ceci implique en priorité une adaptation des dispositions de la Politique Commune de Pêche relatives à la cessation des aides à l'accroissement de la flotte de pêche

Il est également nécessaire de mettre en place des accords de coopération au niveau de la zone océan Indien au profit des Etats riverains : La Réunion peut jouer un rôle structurant auprès des pays «détenteurs» de la ressource. La France contrôle en effet une part significative des espaces maritimes autour de La Réunion, de Mayotte et des Iles Eparses. Elle est en mesure de jouer un rôle de plate-forme technique dans le montage de filières pêche.

Sur le long terme, il faut assurer une action de gestion, de connaissance et de contrôle pour une pêche durable et raisonnée dans l'océan Indien. Parmi les pays de l'Océan indien, La Réunion est toute désignée pour prendre le leadership de l'organisation de cette exploitation raisonnée et du développement des technologies connexes. Il convient également de développer une action de coopération à l'échelle régionale dans un souci de gestion et valorisation des ressources halieutiques marines et côtières (recherche et développement, diagnostic et gestion des ressources, formation, transfert et mise en commun des savoir-faire et des technologies, biodiversité...).

S'agissant de l'aquaculture marine et continentale, les enjeux s'expriment en termes de consolidation de la filière, de diversification, de poursuite des actions d'expérimentation, de commercialisation et de structuration d'un pôle d'excellence en aquaculture tropicale dans le cadre de la coopération régionale.

Dans ce contexte, le développement durable de la pêche et de l'aquaculture doivent s'inscrire dans une démarche intégrée qui met en corrélation étroite les ressources (ressources aquatiques, ressources humaines par le développement des formations et des démarches d'accompagnement des projets ...), les outils de structuration des filières (flottille, transformation, équipements de ports, recherche-développement, appui technique) et les marchés (commercialisation, promotion...).

Enfin, le renforcement de la place de la Réunion dans les négociations internationales permettrait un mode d'accès plus équitable à la ressource qui ferait davantage prévaloir la durabilité sur l'opportunité et le court terme et qui chercherait un équilibre entre le développement de la Réunion et les intérêts internationaux.

▪ **Miser sur l'ingénierie et la formation**

La capacité de conseil, d'aide à la décision et d'accompagnement de projets concentrée à La Réunion est importante, notamment dans les domaines régis plus ou moins directement par l'action publique.

La mise en œuvre de ce potentiel se décline-à deux niveaux :

- la valorisation des compétences des structures publiques et semi-publiques dans des stratégies de coopération régionale : celles des collectivités publiques, des opérateurs d'aménagement et du logement,

des agences techniques. L'existence de cadres de droit public inspirés du droit français constitue une facilité d' « entrée » dans certains pays de la zone ;

- le développement d'une stratégie commerciale de l'ingénierie marchande dans un bassin géographique où les besoins d'accompagnement et de formation resteront importants.

Pour sa part, l'appareil de formation professionnelle traditionnellement orienté vers les besoins locaux doit aujourd'hui amorcer une mutation en envisageant d'exporter son expertise et son savoir-faire. Cette démarche se décline à deux niveaux :

- le soutien à des démarches de certification et de labellisation des acteurs de la formation ;
- la construction de partenariats à l'échelle indianoocéanique.

Enfin, il s'agira également d'assurer la promotion et le développement des pôles d'excellence de la Réunion en matière éducative dans le cadre de la francophonie.

▪ **Relever le pari des technologies de l'information et de la communication**

L'économie liée à la filière TIC (dont l'audio-visuel) sera pour plusieurs années stimulée par l'amélioration générale des conditions d'accès à internet. Mais les « variantes » stratégiques doivent être établies en fonction de la grande diversité des sous-secteurs inclus dans la filière.

Le développement de la filière TIC s'effectuera à deux niveaux :

Le marché interne de La Réunion verra à court et moyen terme la poursuite de l'augmentation d'un marché local par la progression de l'équipement individuel, de la domotique, etc.... Sur ce marché interviennent aujourd'hui des filiales de grandes sociétés, nationales et internationales (opérateurs, distributeurs de matériel), dont les organes de R&D sont extérieurs à La Réunion.

Sur le marché extérieur, une stratégie de développement exige une analyse plus fine des enjeux à long terme de développement pour la filière (étude capacité d'innovation/risques et faiblesses), sur la base d'une segmentation. C'est a priori une population de petites PME productrices de contenu qui aura le plus d'intérêt à ce développement. Il faut engager une action volontariste de constitution d'un pôle de référence, regroupant les entreprises de ce secteur en vue de saisir les opportunités dans la zone, par exemple en matière de sécurisation des données.

▪ **Construire les filières économiques de l'environnement et de l'énergie**

La filière « chauffe-eau solaire », qui a produit une vraie expertise en matière d'industrie de fabrication dans le domaine du solaire est en phase de maîtriser un segment du process beaucoup plus étendu que la simple industrie d'assemblage à La Réunion.

En s'appuyant sur ces réalités peut être conduit un projet d'île laboratoire. Il faut multiplier les expérimentations tant sur les réseaux que sur la production, afin de garder l'avantage comparatif qui est en cours de création, et d'exporter le savoir-faire. Il faut donc mettre plus encore l'accent sur la R&D en matière de solaire mais également de production d'électricité à partir d'autres ressources renouvelables (biomasse notamment).

Il faut également prendre de l'avance pour valoriser les potentiels d'emploi que peuvent présenter d'autres filières à l'échelle du bassin de l'Océan Indien dans les domaines relevant du développement durable.

Les orientations du développement agricole contribuent également significativement à l'émergence de ce secteur de l'environnement à travers la valorisation des produits, co-produits et « assimilés déchets », la mise en place d'outils de gestion et valorisation collective et le développement des solutions de valorisation énergétique.

▪ **Exploiter le gisement des services à la personne**

Les services à la personne constituent l'un des potentiels majeurs de l'économie résidentielle. La valorisation de ce potentiel suppose le développement des formations de tout niveau en ce domaine, et la structuration du secteur associatif « employeur »: au plan financier, au plan technique et économique, dans les secteurs marchands et non-marchands.

La croissance à long terme du potentiel d'emploi proviendra:

- de l'évolution démographique, et des besoins liés aux classes d'âge impliquant les métiers d'accompagnement de la personne (population infantine, personnes âgées, handicapés ...);
- du développement de la ville et des modes de vie urbains qui lui sont liés.

2-1-2. Mettre les infrastructures d'échanges au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien

▪ **Tenir compte de la situation ultrapériphérique : les principes d'une stratégie des grands équipements d'ouverture pour le long terme**

La situation de dépendance et d'isolement de La Réunion a exigé et exigera la mise à niveau constante de ses grands équipements de désenclavement, pour assurer tout d'abord la sécurité de sa population et de son économie domestique.

Cependant, à moyen terme, les choix concernant les infrastructures portuaires et aéroportuaires, ainsi que les liaisons numériques internationales, seront à effectuer avec pour critère principal la compétitivité du territoire Réunion par rapport à son contexte international. L'évolution des infrastructures doit être davantage mise au service d'une stratégie économique de positionnement dans l'océan Indien. La prise en compte de cette « conversion » stratégique induira des changements :

- dans la gouvernance et dans les modes de gestion des infrastructures afin d'obtenir un mode de gestion plus souple et plus réactif pouvant répondre en temps réel aux demandes des opérateurs ;
- dans l'organisation spatiale des fonctions liées à ces infrastructures (répartition des activités, interfaces avec les zones économiques desservies...);
- dans la valorisation optimale des sites majeurs existants avec comme objectif central la rationalisation et la diminution des coûts ;
- dans la prise en compte de la contrainte de sûreté, qui est désormais un

enjeu incontournable à intégrer pour tout nouvel investissement sur les infrastructures d'échanges, contrainte qui génère des surcoûts importants.

▪ **Port Réunion : du service d'une « économie locale » à celui d'une compétitivité dans l'ouverture**

Se cantonner à la seule logique d'« optimisation domestique » conduirait la Réunion à la « marginalisation » dans la zone Océan Indien. La Réunion devra avoir saisi l'opportunité de positionner Port Réunion comme port d'éclatement de premier ou deuxième rang dans l'Océan Indien, face à la concurrence de Durban, Port Louis et des ports malgaches.

Pour réaliser cette ambition, deux conditions seront nécessaires à moyen-long terme :

- disposer d'un outil portuaire dimensionné pour garder un niveau de service compétitif avec des réserves suffisantes pour permettre le captage d'un nouveau trafic ;
- se doter des superficies nécessaires, dans l'enceinte portuaire proprement dite comme en zone péri-portuaire, pour accueillir, en plus des besoins liés à l'augmentation des besoins internes, des fonctions et des activités nécessitant une proximité maximale de l'équipement (réexportation, réparation navale ...).

La compétitivité d'un tel outil supposera d'avoir assuré :

- un choix technique adapté pour les agrandissements portuaires ;
- une fluidification des trafics par la réalisation d'investissements logistiques permettant d'agir sur les fonctions d'approvisionnement et de stockage ;
- des stratégies tarifaires et fiscales, sur la base des conditions de compétitivité de Port Réunion par rapport aux autres ports de l'océan Indien ;

▪ **Les équipements aéroportuaires : confirmer la complémentarité Gillot-Pierrefonds**

Avec une capacité de 2,5 millions de passagers, la plate-forme actuellement installée à Gillot est suffisante pour le long terme mais il se pose plutôt un problème de concentration horaire des départs des gros porteurs vers la métropole pour les vols de nuit lié aux horaires d'ouverture d'Orly.

A long terme, l'impératif stratégique, comme pour l'infrastructure portuaire, est de développer l'outil aéroportuaire en fonction des priorités économiques de La Réunion en Europe et dans l'Océan Indien, et non plus seulement avec la France métropolitaine.

- La priorité économique majeure sera le développement de l'activité touristique qui induira la nature des investissements à réaliser en tenant compte des stratégies des compagnies aériennes, y compris leur flotte.
- Redéfinir une stratégie pour les zones d'activités péri-aéroportuaires.

- La complémentarité dans le long terme des deux sites de Gillot et de Pierrefonds, dont les cadres de gestion vont évoluer, sera déterminée par ces axes.

- **Saisir les opportunités liées au développement des infrastructures numériques**

L'opportunité de développement offerte à La Réunion par le développement des liaisons numériques se joue dans le court terme :

- L'encadrement des offres de service et du coût d'accès au très haut débit pourrait être acquis si les négociations avec l'opérateur national s'achèvent positivement. C'est pour atteindre le « standard » de la tarification en Région Parisienne que doivent être envisagés les possibilités d'achats d'IRU ;
- L'opportunité d'un positionnement de La Réunion comme point nodal entre la liaison intercontinentale et les liaisons possibles à l'échelle régionale doit être saisie dans une optique de complémentarité avec le projet Durban – Port Soudan.

A longue échéance, l'enjeu stratégique sera de valoriser au plan économique le changement de paramètres résultant de l'accès au haut débit internet comme de l'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (retombées d'un transit du trafic malgache, activités liées à une plateforme de communication à la Réunion ...).

2-1-3. Ouvrir les entreprises à l'international

L'ouverture de l'économie réunionnaise, notamment par une intégration économique régionale renforcée, était une priorité stratégique affichée dans toutes les programmations antérieures. Elle se situe aujourd'hui dans un nouveau contexte où cette priorité devient une ardente nécessité.

Deux types de levier sont à actionner :

- **Améliorer l'environnement par une coordination des politiques et des actions de coopération régionale, nationale et communautaire**

L'ouverture nécessite en premier lieu une coordination en amont des démarches publiques et des initiatives privées auprès des instances dirigeantes des pays voisins comme de leurs organisations (COI, COMESA, etc...) ce qui suppose de continuer à renforcer la place et le rôle de La Réunion dans les instances de coopération régionale mais également d'accompagner secteur privé réunionnais dans ses projets de coopération économique.

Elle doit assurer la mise en place d'un système de veille stratégique et de contacts, valorisant notamment la diaspora réunionnaise à l'étranger. Elle doit également promouvoir une culture de l'international.

Enfin, elle doit viser à articuler les différentes sources de financement disponibles (crédits locaux, nationaux, communautaires et internationaux).

- **Accompagner les entreprises de manière adaptée et globale**

A court et moyen terme, l'action d'appui aux démarches d'ouverture des entreprises relève d'aspects différents (formation, marketing, appui technique ...).

Le système de subvention actuel devra faire place à des aides plus financiarisées dans lesquelles le concours public serait utilisé en levier d'apports d'un financement privé plus activement mobilisé vers la prise de risque à l'export. Cette évolution devrait aller de pair avec des dispositions fiscales plus favorables aux « activités d'ouverture », en tant que secteurs exposés.

2-2) Consolider les bases du développement économique et social

2-2-1. Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels

- **Conforter l'activité des entreprises de l'import-substitution de l'économie résidentielle**

L'import-substitution développée depuis vingt ans restera le socle de la création et du développement d'entreprises, de la création d'emplois, de l'acquisition de compétences pouvant permettre aux entreprises de se renforcer professionnellement et financièrement dans la perspective de marchés plus larges. Ce développement s'appuiera sur un marché intérieur qui n'a pas d'équivalent dans les autres îles de l'océan Indien et qui présentera de nouvelles opportunités lorsque la population atteindra le million d'habitants.

Les conditions de protection concurrentielle qui avaient permis au secteur de l'import-substitution de développer ses résultats et ses savoir-faire vont être bouleversées par la mise en œuvre des accords APE, introduisant des conditions concurrentielles plus exigeantes. Les entreprises réunionnaises doivent s'armer et être soutenues :

- pour continuer à améliorer leur productivité ;
- pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et donc de garder leur potentiel d'emploi.

- **Permettre à l'activité agricole de répondre aux besoins d'une population croissante et aux opportunités de coopération régionale**

Depuis plusieurs décennies le secteur agricole réunionnais s'est construit, grâce aux soutiens communautaires, sur un principe de politiques de filières, soit orientées à l'export – le sucre constituant toujours la principale activité exportatrice de la Réunion, soit vers le marché domestique (élevage, fruits et légumes).

A long terme, l'agriculture réunionnaise devra être régie par une politique des exploitations : l'effort doit porter sur la constitution d'exploitations autonomes, équipées et adaptables à l'évolution de leur marché, avec un foncier clairement utilisé comme outil de production, des systèmes d'irrigation performants et une organisation collective plus développée et adaptée aux défis de la mise en marché.

Cette évolution s'inscrira dans quatre orientations stratégiques :

- L'innovation et le développement : la Réunion bénéficie d'un pôle d'excellence à rayonnement régional qui contribue directement à l'amélioration technique des exploitations agricoles. Cependant, une meilleure définition des

programmes basée sur une concertation locale approfondie est nécessaire et les soutiens devront privilégier l'expérimentation aval et la vulgarisation au sein du dispositif d'encadrement.

- La valorisation des produits, co-produits et sous-produits agricoles : la recherche de nouvelles valeurs ajoutées, le développement de nouveaux produits en phase avec l'évolution des modes de consommation, la poursuite de l'accompagnement du développement industriel sont des facteurs clés pour la consolidation de la valorisation des produits agricoles. Par ailleurs, au cœur des enjeux de protection environnementale, les co-produits, résidus et déchets sont sources de valorisation et donc de richesse par le développement de dispositifs appropriés.
- La durabilité et la compétitivité des outils de production des exploitations : les entreprises agricoles ont vu leur nombre diminuer de façon significative depuis 15 ans et cette tendance se poursuivra au cours des prochaines années. Les entreprises encore en activité devront disposer d'outils de production transmissibles et modernisés, respectueux des règles sanitaires et environnementales.
- L'irrigation facteur de compétitivité pour les productions végétales : la poursuite des efforts en matière de mobilisation de l'eau par la finalisation du chantier important de basculement des eaux et l'irrigation des terres agricoles fait partie des clés de consolidation du développement agricole. De même, le bon usage de l'eau et la recherche de solutions alternatives de fourniture d'eau agricole pour des zones non desservies par les réseaux majeurs sont également des objectifs à poursuivre.

S'agissant des opportunités en matière de coopération régionale, elles s'inscrivent :

- d'une part, dans la recherche de consolidation d'un cadre favorable aux échanges de produits d'origine animale et végétale ;
 - d'autre part, dans l'appui aux filières économiques de production et de commercialisation.
- **Consolider le commerce, l'artisanat et le BTP**

Les activités liées au commerce et à l'artisanat verront leur progression portée par le processus de développement d'une économie résidentielle à l'échelle d'un million d'habitant en perspective avant 2030 et par les effets induits liés au développement touristique. Cette progression sera conditionnée par une amélioration de l'intégration des commerces et de l'artisanat dans une ville mieux structurée sur ses centralités. En ce qui concerne le BTP, le levier principal sera conditionné par la poursuite de la commande publique (avec le soutien de l'UE) et par la demande privée stimulée à ce jour par les mesures de défiscalisation.

Le développement futur du secteur du commerce, de l'artisanat et des services est à construire sur trois axes stratégiques notamment dans le cadre de dynamiques collectives :

- l'action en faveur de l'accès des nouvelles générations à l'entreprise, le secteur des TPE et de l'artisanat présentant une forte attractivité par sa proximité et sa dimension humaine, et son adaptation à la formation par apprentissage ;
- en ce qui concerne le BTP, l'intégration des nouveaux procédés constructifs relevant de la Haute Qualité Environnementale, des TIC, dans une optique d'« export » des savoir-faire notamment à l'échelle de l'Océan Indien ;

- l'accès à des locaux abordables financièrement et aux implantations judicieuses.

2-2-2. Poursuivre la structuration et le développement d'une économie solidaire

▪ Développer un secteur employeur

Le secteur marchand n'a pas la capacité d'absorber la totalité de la population actuellement employée dans le champ de l'économie solidaire. De nouveaux gisements d'activités apparaissent, en conséquence de la politique d'emplois aidés et du soutien des collectivités à des structures de type associatives. Les secteurs concernés sont principalement ceux des services de proximité, de la gestion des déchets, de la protection et de l'entretien du patrimoine environnemental avec des enjeux de professionnalisation des acteurs et de pérennisation des emplois.

Le confortement de cette dynamique passera obligatoirement par les objectifs suivants :

- Assurer une véritable professionnalisation des actifs concernés en vue d'opportunités d'emplois dans le secteur marchand ;
- Placer le financement de ces emplois dans une logique de prestation de service pour obtenir une réelle mixité des financements (chiffre d'affaires, dons et subventions) ;

Il convient de porter une attention particulière aux services aux personnes âgées, dont la population va considérablement croître à l'horizon 2030.

▪ Favoriser l'insertion par l'activité économique

L'objectif est de renforcer les capacités d'insertion par l'activité économique au profit des demandeurs d'emplois les plus en difficulté en accompagnant le développement et la professionnalisation des acteurs de l'insertion par l'économique.

3) La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

3-1) Placer le développement durable au cœur des choix d'aménagement

3-1-1. Structurer et moderniser l'armature urbaine

L'aménagement du territoire réunionnais, sous l'angle d'entrée du développement économique, doit tout d'abord être abordé selon une approche unitaire et globale. La Réunion doit développer des fonctions urbaines majeures à l'échelle d'un ensemble urbain d'un million d'habitants à l'horizon 2030.

Les différents types d'espace (agricole, industriel, habitat) sont solidaires et étroitement interdépendants dans le « modèle réunionnais de compétitivité ». Chaque élément de cet espace doit être géré en fonction de la valorisation d'ensemble du territoire réunionnais, et non sur les seules logiques de valorisations sectorielles ou infra-territoriales d'une part ou de protection-développement d'autre part.

- **Recréer les conditions d'une fluidité d'ensemble**

L'amélioration des conditions de déplacement, et plus généralement, de l'échange entre les différentes fonctions du territoire (habitat, travail, services, loisir et tourisme) implique d'agir de manière coordonnée sur trois facteurs :

- Structurer et densifier le tissu urbain et ses centralités,
- Créer un système efficace de transports en commun,
- Agir en interactivité nouveaux pôles urbains/renouvellement urbain.

- **Utiliser le levier du tram-train pour conforter le modèle réunionnais de compétitivité**

La mise en oeuvre de la liaison Sainte Marie – Saint Paul par le tram-train permettra de compléter le réseau de transport structurant en participant au rééquilibrage du partage modal en faveur des transports en commun. Par son ampleur et son échéancier, la réalisation de cet équipement doit structurer l'ensemble des stratégies de développement des secteurs Nord et Ouest de La Réunion :

- En termes d'amélioration d'accessibilité pour les pôles économiques desservis ;
- En termes d'opportunités d'aménagement de secteurs pilotes avec une maîtrise anticipée du foncier concerné ;
- En termes de modification des usages de déplacement.

A plus long terme, la desserte ferroviaire est appelée à devenir l'axe de structuration majeur de l'aire agglomérée de La Réunion. Il faudra assurer l'articulation de l'infrastructure ferroviaire avec les TCSP infra-régionaux, l'optimisation des équipements intermodaux ainsi que le maillage entre les réseaux routiers et le transport en commun.

Il faudra également définir les conditions de réalisation et de faisabilité d'une extension de la liaison ferroviaire vers le Sud et vers l'Est à longue échéance, en termes de mode de desserte

(urbaine ou interurbaine) comme de mode de financement. Il conviendra également d'anticiper sur les potentiels de valorisation résultant de cette desserte.

▪ **Densifier en structurant la ville**

La tendance à l'urbanisation diffuse n'a pu être contenue depuis de longues années et l'objectif de réduction de l'étalement urbain en cohérence avec les documents de planification devient aujourd'hui primordial. Cela engendre des coûts toujours plus lourds pour les collectivités qui ont à assurer la charge d'investissement et de gestion des réseaux. Le véritable enjeu est moins celui de la densification que celui d'une véritable organisation urbaine. Celle-ci peut s'instaurer par un véritable parti pris en matière d'aménagement ce qui suppose :

- de conduire des projets d'aménagement intégré (programmes d'habitat et d'activité, réseaux et équipements) ;
- d'augmenter l'offre de foncier ;
- d'amplifier l'effort de production de logements locatifs sociaux ;
- de mettre en œuvre un modèle d'armature urbaine « soutenable », compatible avec les modes de vie réunionnais (centralités, rapports habitat/activités intégrés, organisation viaire, trames urbaines et paysagères).

L'enjeu à long terme est d'« absorber » dans le tissu urbain existant la plus large proportion possible des 160 000 logements supplémentaires nécessaires à 20-25 ans.

3-1-2. Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement

▪ **Eau, assainissement, déchets : rattraper les retards en fixant des priorités**

La question des besoins en eau n'est pas celle d'une disponibilité générale, qui, globalement est abondante, mais celle des disparités entre espaces de La Réunion : l'intensification des implantations d'habitat et d'activités restera forte dans l'Ouest, qui est le plus dépourvu de ressources. Les enjeux d'efficacité liés à la complémentarité des réseaux, à la maîtrise de la demande et à la tarification y sont d'autant plus importants. Parallèlement, la prise en compte de l'abondance des ressources en eau de l'Est, notamment quant à l'opportunité d'implantations d'activités fortes consommatrices, constitue un axe stratégique fort en termes d'aménagement du territoire.

Dans une logique de gestion durable, globale et équilibrée de la ressource en eau, il s'agit de mettre en œuvre une politique volontariste visant à assurer la sécurité des approvisionnements et des alimentations en eau potable des populations et surtout en limitant les rejets des eaux usées et de ruissellement dans le milieu naturel

En matière de déchets et d'assainissement, l'écart entre les besoins et les moyens financiers oblige à des choix prioritaires, alors que la situation de décalage par rapport à la norme européenne risque de s'accroître.

Dans le domaine des déchets ménagers, la réalisation d'équipements de traitement, dans la solution la plus acceptable en termes environnementaux, financiers et sociétaux, demeure la priorité à court-moyen terme. A moyen terme devra être définie une organisation approfondie de l'économie des déchets : sur les modes de valorisation internes (valorisation matière, énergétique et organique), et, pour des types de déchets spécifiques, sur les possibilités d'exportation strictement encadrées par la réglementation internationale dans une optique de coopération avec les pays du bassin de l'Océan Indien.

En matière d'assainissement, le problème majeur est de définir les priorités les plus équilibrées entre la réalisation indispensable et prioritaire d'équipements de traitement (STEP) et la capacité des collectivités à réaliser les réseaux de raccordement.

- **Energie : diversifier des procédés de production et maîtriser la demande en ressources**

L'objectif régional d'autonomie énergétique à long terme impose la poursuite de la mise en œuvre du PRERURE. Elle pose une question de programmation : la montée en régime des énergies renouvelables ayant pour complément la réalisation de nouvelles unités de production sur des procédés « classiques » (thermique charbon essentiellement).

La production d'énergie solaire est un des secteurs qui procurera encore des gains de productivité dans les années à venir. L'effort doit porter principalement sur les modes d'intégration dans le cadre des opérations d'aménagement et de construction.

Sur le long terme, l'enjeu sera de prospecter et valoriser systématiquement les potentiels : le savoir-faire acquis dans la valorisation de la bagasse associée au charbon dans les centrales thermiques ouvre la voie à la valorisation de la biomasse, et à la recherche généralisée de combinaison des différents modes de production.

Il faudra également établir la faisabilité opérationnelle des autres potentiels d'énergie : adapter les modes de production d'énergie éolienne aux conditions tropicales ; reconsidérer le potentiel géothermique sur la base de la campagne d'études de faisabilité conduite en 2006-2007 liée à la géothermie et enfin, définir la faisabilité d'exploitation des courants marins et de la houle.

Au-delà de l'enjeu de maîtrise de l'énergie, l'autre enjeu principal sera de mettre en œuvre un principe général combinatoire des outils de production. La décentralisation et l'intermittence de la production par nouveaux procédés obligeront à mutualiser la production sur un réseau capable de gérer les flux et de stocker les surplus.

- **Anticiper sur les risques**

La Réunion est surexposée aux conséquences de l'évolution climatique et environnementale de la planète, de par les caractéristiques de son relief et de son climat d'une part, de son isolement et de sa dépendance d'autre part. L'importance des investissements liés à ces deux aspects cumulés implique des choix prioritaires difficiles à arbitrer.

Ces risques convergent dans le problème des ravines. On en recense environ 500 à La Réunion ; aujourd'hui, très rares sont celles qui ont fait l'objet d'une sécurisation par endiguement alors même que l'étalement urbain en rend leur réalisation nécessaire. L'importance du coût de tels équipements ne permet pas d'envisager un « programme » exhaustif d'endiguement à court terme et conduit à porter l'effort sur la limitation des constructions en zones à risque, à l'encontre des opportunités de valorisation foncière.

Sur un autre plan, La Réunion a réalisé des progrès considérables en matière de protection de son patrimoine humain et environnemental. Cette dynamique doit être maintenue et renforcée pour consolider cet avantage comparatif par rapport à son environnement régional direct.

Au delà de la simple gestion préventive, c'est une véritable expertise dans la gestion des risques qui s'est développée tant sur les problématiques géologiques que climatiques. L'impact des cyclones sur les populations en constitue un exemple remarquable.

La gestion et la prévention des risques constituent également un domaine dans lequel se dessinent des perspectives en matière de coopération régionale.

▪ **Valoriser le patrimoine naturel et environnemental**

Le patrimoine naturel réunionnais est constitué d'un ensemble géologique, floristique et paysager exceptionnel, ordonné autour du volcan dont le classement dans le patrimoine mondial de l'UNESCO est en instance d'instruction.

Les mesures de protection dont le milieu naturel a fait l'objet vont prendre place dans un outil supplémentaire et nouveau de gestion dédié : le Parc National.

A moyen terme, l'existence de ce capital naturel devra être considérée non plus du seul point de vue de sa préservation, mais dans une optique de valorisation y compris dans l'économie de la recherche.

▪ **Réseaux et performance environnementale : construire en fonction des réseaux ou des potentiels et développer l'autonomie fonctionnelle de l'habitat**

La modification approfondie de la conception et de l'installation des réseaux d'électricité, d'eau et d'assainissement apparaît comme le facteur majeur de l'aménagement de demain à La Réunion.

Dans le court terme, La Réunion devra remédier le plus possible à l'insuffisance des réseaux sur l'ensemble du territoire comme à l'état très dégradé des réseaux d'eau potable, avec des pertes en ligne d'une ampleur très supérieure aux moyennes nationales mettant en évidence l'urgence de la question de la maintenance de ces réseaux – également présente pour les autres types de réseaux.

A terme, l'objectif est la gestion intelligente d'une production décentralisée d'énergie et de traitement des ressources.

La démarche devra aboutir au renversement des logiques de création de réseau. Il sera nécessaire de coupler la réflexion sur les maillages de réseaux et celle de la vocation des espaces, comprise en termes de disponibilités spécifiques de ressources énergétiques et environnementales comme de développement.

3-1-3 - De nouveaux cadres opérationnels et financiers

La plupart des outils actuels sont issus des années 90 et devraient être rénovés pour s'adapter aux enjeux d'une agglomération en forte croissance, dans une logique préventive plutôt que corrective afin d'éviter les coûts liés aux conséquences d'une croissance non organisée.

▪ **Diffuser la logique de projet dans les modes opératoires**

L'enjeu principal de l'aménagement et de la gestion de l'espace réunionnais dépend de la qualité des modes opératoires, sans laquelle réglementations et zonages resteront lettre morte.

Les communes et les intercommunalités, qui ont déjà à assumer en gestion de proximité les effets de l'accroissement démographique et des évolutions sociales rapides de La Réunion, sont amenées :

- à procéder de plus en plus par projet, et non par opportunité d'opération ; cette compétence de projet doit être également à l'écoute des initiatives privées pour les intégrer efficacement à la démarche d'intérêt général ;

- à se doter d'un projet économique, déclinant les enjeux stratégiques régionaux en fonction du potentiel de leur territoire, nécessitant à leur niveau de l'appui technique.
- **Accroître la cohérence et la qualité des outils d'aménagement et de l'action des opérateurs**
 - **Mettre de la cohérence dans l'intervention foncière et dans les modes d'aménagement**

Complémentarité et articulation accrues des outils fonciers existants sont des conditions principales des objectifs de structuration de l'espace réunionnais. La clarification des rôles de chacun doit être assurée. On ne peut que souligner la nécessité d'anticipation à long terme des aménagements d'intérêt stratégique.

En matière d'aménagement, c'est une performance accrue des opérateurs qui sera nécessaire :

- en prenant définitivement en compte l'avènement des intercommunalités comme acteurs du développement territorial ;
- par l'adéquation des initiatives des opérateurs privés à des projets d'aménagement d'intérêt général ;
- par une compétence de conduite de projet économique et social au sens large tenant compte des contraintes d'aménagement (densification) et environnementales.

- **Revisiter les modes de financement**

La Réunion, à l'occasion de ses premiers exercices de programmation des fonds structurels, a été amenée à « inventer » un outil spécifique de financement de l'aménagement, dont la forme actuelle est le FRAFU.

A la lumière de l'évaluation du FRAFU conduite début 2006, des orientations du futur décret et de l'intervention d'un nouveau partenaire (office de l'eau), l'outil doit assurer une meilleure traduction des principes de base de l'aménagement. La réalisation d'équipements de traitement (eau et stations d'épuration) doit correspondre au renforcement des réseaux, faute de quoi les objectifs de densification, d'organisation et de mixité urbaine sont illusoire.

L'ampleur du coût des équipements structurants, du fait de l'exigence des normes comme des paramètres de coût spécifiques au territoire réunionnais, est une tendance lourde. Elle imposera de réfléchir à la généralisation la plus adéquate des modes de financement en Partenariat Privé-Public, dont le projet de tram-train doit constituer la première expérience, aux grands équipements de demain (infrastructures, hôpitaux, équipements environnementaux, etc...)

3-2) Aménager pour accompagner la croissance démographique

3-2-1. Compléter et sécuriser le réseau routier

L'achèvement de la route des Tamarins au cours de ce programme dotera La Réunion d'un axe structurant du développement de l'Ouest et du Sud. Au-delà de l'impact en termes d'amélioration des relations interurbaines entre le Nord et le Sud, il ouvre de nouvelles possibilités d'aménagement en profondeur (habitat et activités) et permet d'envisager d'autres

modalités de valorisation touristique de la zone côtière où la pression routière diminuera sensiblement.

Parallèlement devra être mise en œuvre l'option la plus efficace de sécurisation de la liaison Saint Denis – La Possession. Les choix stratégiques devront prendre en compte la complémentarité entre la liaison interurbaine routière et la nouvelle desserte urbaine par le tram-train, ainsi que le mode le plus équitable de prise en charge des coûts d'investissement et d'exploitation entre contribuables et usagers.

3-2-2. Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement

▪ Maintenir le potentiel agricole

Le maintien d'une activité agricole est un impératif économique à long terme et aussi un impératif environnemental. Mais le potentiel foncier agricole est fragile, du fait d'une rentabilité immédiate très inférieure à celle qui résulte des mutations vers l'urbanisation. A ce titre, il convient, au minimum, de maintenir le potentiel agricole.

Pour pallier cette fragilité, la réglementation protectrice de l'usage du sol semble insuffisante au vu du bilan. Elle doit s'accompagner des moyens de «détendre» la pression sur le foncier agricole en créant les conditions de faisabilité et de rentabilité de la densité urbaine. Il est également nécessaire d'apporter une réponse réaliste et anticipée aux intérêts des propriétaires fonciers, d'offrir une solution d'installation aux jeunes qui souhaitent devenir agriculteurs et répondre aux besoins de développement de notre agriculture au regard de ses potentialités.

A long terme, la «préservation» du territoire agricole dépendra de l'autonomie et de l'adaptabilité d'exploitations agissant dans le cadre d'une économie agricole aux finalités renouvelées et d'une rénovation du mode d'occupation et d'exploitation des sols.

Une politique foncière volontariste en faveur du maintien d'un potentiel agricole suppose :

- une gouvernance forte en matière de politique foncière à conduire s'appuyant sur un réseau de compétences déjà en place, sur une mutualisation de la connaissance de l'usage des territoires et la prospective sur leur vocation ;
- la mobilisation de friches et des terres sous exploitées à des fins de remises en culture ;
- une politique de restructuration foncière (productivité de l'outil de production) mais également de « compensation foncière » (changement d'usage des terres à vocation agricole) ;
- la mise en place de dispositifs visant à favoriser la transmission et la reprise du foncier agricole et à lutter contre le mitage.

▪ Reconstituer des pôles industriels d'intérêt stratégique pour La Réunion

Depuis le début des années 90, la capacité d'offre d'espaces dédiés aux activités industrielles significatives s'est réduite quantitativement (par la saturation d'espaces stratégiques) et qualitativement (par la banalisation et l'extension de l'habitat).

En matière de politique de structures d'accueil d'activités (aménagement et immobilier d'entreprises), la priorité est celle de la reconstitution de pôles économiques sur les principes suivants :

- un principe de regroupement volontariste et programmé fondé sur la création de plates-formes d'éclatement, l'implantation de services à forte valeur

ajoutée et de centres de ressources et l'atteinte d'un seuil critique pour assurer à la fois une marge de manœuvre d'offre différenciée pour accueillir les opportunités d'implantation, et la visibilité même des pôles.

- la valorisation des potentiels des espaces concernés.
- un raisonnement à long échéance en termes de renouvellement et de desserrement des contraintes.
- une nécessité de lisibilité.

Une politique de pôles ne peut fonctionner que sur la base de sa crédibilité à l'égard du « monde économique ». Il s'agit d'apporter aux entreprises qui s'y installeraient les avantages comparatifs des pôles en termes de qualité d'installation : desserte (et en premier lieu en TIC), qualité paysagère et environnementale, services associés, et principalement temps de déplacement « sécurisé » pour les salariés.

▪ **Réaliser les implantations tertiaires au cœur du pôle urbain réunionnais**

Le secteur tertiaire représente aujourd'hui 80 % de la population active employée à La Réunion et cette pondération sera confirmée à l'avenir. L'approche prospective à court et long terme ne peut procéder d'une simple logique de création de pôles tertiaires. En effet, les implantations tertiaires devraient être régies selon deux axes :

- l'intégration d'activités et d'entreprises tertiaires dans les pôles à vocation industrielle ;
- ET principalement, l'inclusion des activités tertiaires dans le tissu urbain, en contribution à l'effort de densification général, qui suppose le renforcement de centralités urbaines à plusieurs niveaux. L'identification de ces niveaux et le maillage des centralités renvoient aux réflexions sur la ville réunionnaise de demain.

A plus long terme, l'aménagement du territoire réunionnais devra faire jouer le caractère structurant des grandes implantations administratives, qu'elles soient directement liées ou non à l'activité économique. Les choix de leur localisation constitueront la réponse la plus efficace au souci d'amélioration des liaisons domicile-travail-services, et seront au moins aussi déterminants que les pôles industriels dans le fonctionnement d'ensemble du territoire.

▪ **Construire l'espace touristique à l'échelle de l'ensemble de l'Ile**

La stratégie spatiale nécessaire au développement touristique est à conduire sur deux plans :

- La réserve d'espaces nécessaires aux implantations d'activités touristiques, et notamment d'hébergement, sur un principe analogue à celui des pôles industriels, avec des paramètres différents. Leur répartition spatiale entre les différents secteurs géographiques à vocation touristique est à construire dans le cadre de la révision du SAR et du SMVM, elle est à soutenir par la puissance publique.
- La gestion et la valorisation d'un espace touristique et de son attractivité. Cette action complexe tient d'abord à l'identification d'ensembles naturels et environnementaux à préserver, dans les périmètres du Parc National, de nouvelles acquisitions du Conservatoire du Littoral et du Département mais également avec la sole cannière.

Il faudra également assurer la préservation d'un patrimoine paysager attractif, caractérisé par la présence d'espaces non construits importants en termes de visibilité. Cela suppose que soit définie, secteur par secteur, l'alliance économiquement la plus durable entre espaces naturels (existants ou reconstitués), espaces de loisir et espaces à vocation agricole.

3-2-3. Poursuivre une politique volontariste d'aménagement des hauts et des espaces forestiers

▪ Aménager les Hauts ruraux

L'enjeu à court et moyen terme sera d'organiser la transition physique entre un périmètre « sanctuarisé » et une zone en voie d'urbanisation toute proche.

C'est dans ce contexte marqué, d'une part, par une protection environnementale plus marquée et, d'autre part, par l'extension en profondeur de l'agglomération urbaine, structurée sur les nouveaux axes routiers que devra être modernisée la politique d'aménagement des Hauts articulée autour de trois grands axes :

- une stratégie concertée d'aménagement rural ;
- un renforcement de la compétitivité des territoires par la valorisation de leurs atouts ;
- l'accompagnement des mutations sociales.

Sur le plan de la coopération régionale, la gestion et la valorisation des ressources et territoires ruraux constituent également des domaines potentiels d'échanges et de co-développement (recherche et développement, diagnostic et gestion des territoires et ressources, formation, transfert et mise en commun des savoir-faire et des technologies, préservation et gestion de la biodiversité terrestre...).

▪ Protéger et valoriser les espaces forestiers

Le massif forestier de la Réunion concourt à l'identité de l'île et il se retrouvera très largement au sein du futur Parc National. Le soutien aux opérations de protection et de valorisation des milieux naturels forestiers publics et privés tel que retenu par les Orientations Régionales Forestières (ORF) contribue à la préservation du massif, au maintien de la biodiversité qui le caractérise et au soutien de la filière économique qui sera dotée en début de programme d'un nouvel outil de sciage.

Dans ce cadre, les orientations à soutenir peuvent se décliner ainsi :

- la mobilisation et la valorisation de la ressource - bois par le soutien à son exploitation et à la desserte du massif,
- la préservation du massif par la protection et la défense contre les incendies,
- la restauration écologique et la valorisation patrimoniale au profit d'endémiques.

| |
|--|
| <p align="center">Une gouvernance d'ensemble : mieux décider pour mieux construire le modèle réunionnais de compétitivité</p> |
|--|

Depuis plus de quinze années, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général ont fait le choix d'une forme de gouvernance originale fondée sur quelques principes directeurs : un partenariat fort et constamment élargi, un effort de mutualisation, un souci de transparence renforcé par le recours aux nouvelles technologies, une complémentarité entre les instances de suivi stratégique et opérationnel du programme et un souci d'approche intégrée.

Ces principes de gouvernance sont confirmés dans les propositions d'Orientations Stratégiques Communautaires pour la cohésion qui vont être discutées prochainement au Parlement et au Conseil. Au-delà de la réaffirmation du principe de partenariat, ces orientations lient également la bonne gouvernance des programmes européens à trois autres facteurs : la performance des politiques publiques, la capacité à concentrer les moyens sur la promotion de la croissance et de l'emploi et l'existence de stratégies de développement durable concertées.

Dans le contexte d'une région ultrapériphérique confrontée à un cumul d'handicaps permanents, ces orientations constituent un encouragement, d'une part, à conforter les principes directeurs actuels en prenant en compte l'émergence de nouveaux acteurs et, d'autre part, à rechercher de nouvelles formes de partenariat (public-privé, formation-recherche ...) compte tenu de la nécessaire concentration des moyens.

Au-delà de la seule gestion des programmes communautaires, cette capacité à faire des choix collectifs et responsables selon des principes lisibles devra irriguer l'ensemble des politiques publiques.